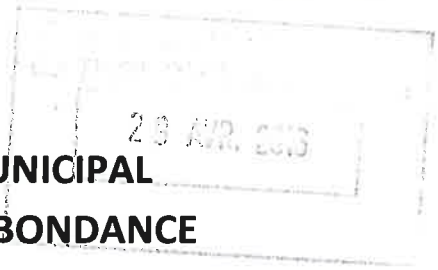


E. Marie



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
SEANCE DU 14 AVRIL 2016**

Nombre de conseillers : L'an deux mille seize, Jeudi 14 avril à 20 H 30, le CONSEIL
En exercice : 14 MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
Présents : 12 réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
Votants : 12 séances sous la présidence de Monsieur Bernard MAXIT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 8 avril 2016.

Etaient présents : Mmes BENAND Maryse, BRESSOUD Yvonne, MAXIT Carole, MM. BENAND Laurent, BOVARD Jean, CRUZ-MERMY Jean-Jacques, CRUZ-MERMY Valéry, DAVID-CRUZ Gérald, GRILLET-AUBERT André, GRILLET-MUNIER Fabrice, MAXIT Bernard et VUARAND Marcel.

Etaient absents : Mme CETTOUR Laurence, et M. COMMAND Fabrice.

Madame MAXIT Carole été nommée secrétaire.

OBJET : TARIFICATION EAU et ASSAINISSEMENT APPLICABLES AUX PROCHAINES PERIODES de consommation

Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DECIDE le maintien des tarifs faisant l'objet de la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2015 à savoir :
 - o La location des compteurs d'eau comme suit :
 - Diamètre 15 à 25 : 12,00 € ; Diamètre 30 et 40 : 25,00 € ; Diamètre 50 : 35,00 €
 - o La redevance annuelle d'abonnement :
 - Eau : 45,00 € / Assainissement : 45,00 €
 - o le prix de l'eau à 1,45 € le mètre cube et le prix de l'assainissement à 1,45 € le mètre cube ;
 - o Les redevances pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte viendront en sus par mètre cube ; Le produit de ces deux redevances est reversé à l'Agence de l'Eau ;

Tous ces prix s'entendent Hors Taxes ; Le service étant assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Bernard MAXIT



Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture de THONON-LES-BAINS le :

Publié ou Notifié le :

Le Maire, Bernard MAXIT